

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-006

Séance du 25 janvier 2018

Demande de mise en place d'une passerelle panoramique sur le domaine skiable des Arcs, Peisey Vollandry, Villaroger, en réserve naturelle nationale naturelle des Hauts de Villaroger. Ce dossier est examiné dans le cadre de la procédure de modification de l'état/aspect d'une RN

Lors de sa séance du 25 janvier 2018, le CSRPN a examiné la demande de mise en place d'une passerelle panoramique sur le domaine skiable des Arcs, Peisey Vollandry, Villaroger, en réserve naturelle nationale naturelle des Hauts de Villaroger. Ce dossier est examiné dans le cadre de la procédure de modification de l'état/aspect d'une RN.

Le CSRPN émet un avis favorable à cette demande de mise en place d'une passerelle panoramique considérant que :

- le "survol" de 17 m2 de la réserve naturelle nationale des Hauts de Villaroger n'aura pas d'incidence visuelle notable ;
- les ancrages béton seront situés en dehors des limites de la réserve et que des mesures d'évitement seront prises pour assurer la préservation des deux espèces d'Androsaces protégées ;
- il n'y aura pas d'impact négatif résiduel.

Cependant, s'agissant d'un équipement situé en partie dans le périmètre de la réserve, le CSRPN demande au pétitionnaire en lien avec le gestionnaire de la réserve de mettre en place une démarcation visuelle indiquant clairement aux visiteurs qu'ils pénètrent dans un espace protégé. Des actions pédagogiques innovantes de valorisation de la réserve sont à mettre en place, ces actions ne peuvent se limiter à la seule mise en place de panneaux.

Le CSRPN demande au pétitionnaire de travailler avec le gestionnaire sur la sensibilisation des visiteurs à l'environnement et en particulier à la notion de quiétude (sensibilisation au bruit). Les visiteurs devront être incités à avoir des comportements respectueux et à trier leurs déchets. Un suivi des déchets projetés devra être mis en place par le gestionnaire du domaine skiable avec au besoin la mise en place de dispositif pour éviter toutes projections dans la réserve.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

